

DANSE

PRATIQUES CONTINUÉES

Annexe au règlement général des études

Mis à jour : 03/10/2024

PRATIQUES CONTINUÉES - hors temps scolaire (HTS)

- >> Le parcours de "Pratique Continué" est destiné aux élèves ayant validé leur troisième cycle de danse (Certificat d'Études Chorégraphiques minimum) et souhaitant poursuivre leur pratique dans un cadre structuré sans viser de diplôme supplémentaire.
- >> Ce parcours s'adresse aux danseurs motivés, autonomes et assidus, offrant une opportunité unique de continuer à se perfectionner et à enrichir leurs expériences artistiques.
- >> Les élèves inscrits suivront 1 à 2 cours par semaine, organisés en dehors des horaires scolaires (HTS). Des horaires aménagés peuvent être proposés selon les disponibilités.
- >> Les disciplines enseignées incluent la danse classique, contemporaine et jazz, permettant aux élèves de diversifier leur formation et d'approfondir leurs compétences dans plusieurs styles.
- >> La durée maximale du parcours est de trois ans, renouvelable annuellement en fonction des places disponibles. Aucun examen n'est requis pour passer d'une année à l'autre, offrant ainsi un environnement d'apprentissage moins stressant et plus axé sur le développement personnel et artistique.
- >> Ce parcours pourra ouvrir, aux personnes les plus motivées, l'accès au futur Diplôme National d'Étude en Danse (DNED) dans l'option "humanité chorégraphique" uniquement (mis en place en 2026).
- >> Les élèves auront également l'opportunité de participer aux créations de groupe organisées par le département danse. Leur participation à ces projets artistiques est conditionnée par leur assiduité et leur engagement, permettant de mettre en pratique les compétences acquises et de vivre des expériences scéniques enrichissantes.
- >> Les élèves inscrits doivent faire preuve de **motivation**, **d'autonomie** et **d'assiduité** dans leur pratique. Toute absence non justifiée peut entraîner une exclusion du parcours, conformément au règlement intérieur du conservatoire.
- >> Il est important de noter que ce parcours n'inclut pas l'accès aux cours de culture musicale, d'AFCMD ou d'histoire de la danse, sauf aux conférences organisées au Conservatoire de Lyon.

Pour la rentrée 2024-2025, les inscriptions pour ce parcours se feront en septembre via le site du conservatoire, dans la limite des places disponibles.